



Séance plénière

Clôture de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

Page

Discours de clôture.....	1
--------------------------	---

Vendredi 8 juin 2018, 16 h 30

Présidence de M^{me} Majali

Discours de clôture

La Présidente

(original anglais)

La Conférence touche au terme de ses travaux, et elle a atteint ses objectifs. Le moment est venu de procéder à notre cérémonie de clôture, et je vais demander à chacun de mes collègues au sein du bureau de prononcer leurs discours de clôture devant l'assemblée.

M. Mattar

Vice-président employeur de la Conférence

(original arabe)

Permettez-moi de saisir cette occasion et de mettre à profit mes observations finales pour exprimer toute la satisfaction du groupe des employeurs pour les résultats obtenus au cours de cette session de la Conférence. La tenue d'une session de deux semaines, en dépit des difficultés rencontrées, a renforcé notre crédibilité et notre efficacité.

Cette année, la Commission de l'application des normes a démontré, une fois encore, sa capacité de mener un dialogue tripartite efficace et axé sur les résultats. Elle a ainsi réaffirmé son rôle au cœur du système de contrôle de l'application des normes de l'OIT, du fait qu'elle constitue une enceinte où les mandants tripartites de tous les Etats Membres de l'OIT peuvent débattre de questions concernant l'application des conventions ratifiées et proposer également des mesures significatives pour assurer durablement le respect des normes. Bien que des divergences non négligeables persistent parmi les mandants tripartites, celles-ci ont été exprimées dans un esprit de respect mutuel. Lors de la discussion sur le rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, le groupe des employeurs a mis en avant un certain nombre d'éléments positifs relevés dans le rapport. Il a en outre formulé un certain nombre de propositions sur la manière de continuer à améliorer le système de contrôle régulier des normes et appelé l'attention sur un certain nombre d'aspects préoccupants.

L'étude d'ensemble, qui portait sur 16 instruments relatifs au temps de travail, a été l'occasion de mettre en évidence le point de vue du groupe des employeurs selon lequel, à mesure que le monde du travail devient plus dynamique, il doit en être de même pour la réglementation du temps de travail. Rendre cette réglementation plus dynamique permettrait en effet de trouver un meilleur équilibre entre les besoins liés à la protection des travailleurs et les besoins en constante évolution des entreprises. Au cours de la discussion sur l'étude d'ensemble, le groupe des employeurs a relevé l'absence générale de flexibilité et la nature indûment restrictive de nombreuses conventions de l'OIT sur le temps de travail, qui ne sont pas en adéquation avec les réalités actuelles du monde du travail.

Par ailleurs, 24 cas individuels ont été examinés et ont donné lieu à l'adoption de conclusions. Cette année encore, nous avons mis l'accent sur la manière dont les conclusions ont été rédigées, car nous avons constaté une véritable adhésion tripartite aux résultats de la Commission de l'application des normes.

La discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme s'est déroulée, à juste titre, de manière ouverte, franche et libre. Le dialogue social et le tripartisme font partie de l'ADN de cette Organisation et sont d'une importance fondamentale pour la bonne exécution du mandat de l'OIT. Ils sont également au cœur d'un certain nombre de normes

internationales du travail et constituent un élément central des programmes de recherche, de renforcement des capacités et de partage des connaissances de l'OIT. La Commission de la discussion récurrente a également débattu de la diversité des situations et des besoins des mandants de l'OIT pour ce qui est du dialogue social et du tripartisme, ainsi que du caractère différent des enjeux et des possibilités qui s'offrent à eux. La commission a également réfléchi aux initiatives que pourrait prendre l'OIT à l'avenir pour mieux répondre aux besoins des mandants. Le cadre d'action proposé, qui figure dans les conclusions adoptées par la Conférence, contribuera à orienter l'action menée par les Etats Membres de l'OIT et le Bureau, avec le soutien des mandants, en vue de renforcer le dialogue social et le tripartisme à tous les niveaux pertinents.

J'en arrive maintenant à la discussion normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Le groupe des employeurs a toujours appelé de ses vœux un résultat qui ait réellement un impact, parce qu'il s'agit d'un sujet important. Nous nous sommes engagés, à l'échelle mondiale, à protéger les travailleurs et à lutter contre toute forme de violence ou de harcèlement qui constitue un comportement inacceptable, dans les limites de notre sphère d'influence. Toutefois, nous avons eu de sérieuses difficultés à parvenir à un consensus, à la fois en raison de la complexité du sujet et de l'insuffisance des éléments mis à disposition pour nos discussions. Le rapport de l'OIT présenté à la présente session de la Conférence n'a pas pris en considération des préoccupations pourtant importantes et légitimes des entreprises. En conséquence, les principales définitions approuvées dans les conclusions restent très problématiques.

Ces définitions ne nous aident pas à cerner précisément la portée des instruments ou à fixer des paramètres clés permettant de prévenir et d'éradiquer la violence et le harcèlement de manière efficace. Par exemple, l'absence de différenciation entre les notions de violence et de harcèlement posera d'énormes problèmes lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre un éventuel instrument dans la pratique. Il est indispensable d'établir des notions et des limites claires pour bien définir la responsabilité juridique. Nous adopterons une approche constructive à l'occasion des prochaines étapes et espérons vraiment que le processus qui sera mis en œuvre d'ici à la publication du texte proposé pour la discussion de 2019 aboutira à des changements substantiels, afin que nous puissions, en 2019, adopter à l'unanimité un instrument important qui coïncidera avec le centenaire de l'OIT. Cela démontrera l'efficacité du tripartisme face à des problèmes fondamentaux sur le lieu de travail.

La coopération pour le développement est une question que le groupe des employeurs avait proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence. La discussion générale à ce sujet a été un succès malgré certaines tensions. Les conclusions permettent de donner de nouvelles orientations aux mandants quant à une future stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement, compte tenu des objectifs de développement durable, de l'évolution du monde du travail et de la réforme du système des Nations Unies. Ces conclusions soulignent la nécessité d'une stratégie déterminée par la demande, qui réponde aux besoins véritables des mandants et qui propose des solutions adaptées aux réalités sur le terrain. Le rôle des partenariats public-privé sera également essentiel dans la stratégie future, et le groupe des employeurs contribuera à le renforcer.

Nos discussions en plénière au sujet de l'initiative sur les femmes au travail ont permis de renforcer notre engagement en faveur d'une action efficace pour l'égalité hommes-femmes. Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas seulement la chose à faire, c'est aussi un pas extrêmement important vers l'amélioration de la productivité. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et le groupe des employeurs, ainsi que nos collègues au sein du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du BIT, s'engagent à s'occuper de cette question, tout d'abord pour évaluer les progrès réalisés à mesure que cette initiative prendra son essor, mais également pour fournir des outils et des bonnes pratiques afin d'aider nos collègues employeurs qui souhaitent aller de l'avant dans ce domaine.

Pour conclure, je me dois de mentionner la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, qui est extrêmement préoccupante de l'avis du groupe des employeurs. Je tiens à vous rappeler ce que le groupe des employeurs a déjà souligné, par le passé, sur la nécessité d'un effort ambitieux et concerté de la part de l'OIT et de la communauté internationale en vue de lancer un programme d'assistance technique à grande échelle qui serait propice à la création d'emplois dans ces territoires.

M^{me} Gono

Vice-présidente travailleuse de la Conférence
(*original anglais*)

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur d'avoir été élue Vice-présidente de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à remercier tout particulièrement les délégués travailleurs pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Je souhaite remercier également les Présidents de la Conférence, M. Murad et M^{me} Majali; le Vice-président gouvernemental, M. Elmiger; et le Vice-président employeur, M. Mattar, pour leur excellente coopération. Je remercie enfin le personnel du BIT pour son appui sans faille. Permettez-moi de revenir brièvement sur les divers sujets qui ont été traités pendant la Conférence.

Cette année encore, la Commission de l'application des normes a examiné l'application des normes internationales du travail dans 24 pays. Elle a examiné six cas faisant l'objet d'une double note de bas de page, pour lesquels la commission d'experts avait demandé aux gouvernements de fournir à la Conférence tous les renseignements nécessaires. Ces pays sont les suivants: l'Etat plurinational de Bolivie, pour la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; le Cambodge, pour la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; l'Erythrée, pour la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; Haïti, pour différentes conventions ayant trait au temps de travail; le Honduras, pour la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; la République de Moldova, pour la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969.

Une liste de 18 pays supplémentaires avait été préalablement établie par consensus pour des conventions fondamentales, des conventions techniques et des conventions relatives à la gouvernance. Le groupe des travailleurs regrette toutefois qu'un certain nombre de pays dans lesquels se produisent des violations graves des droits fondamentaux n'aient pas été examinés par la commission. Ces pays sont notamment le Bangladesh, la Turquie, l'Indonésie, l'Egypte et le Guatemala.

Notre groupe se félicite des conclusions claires et directes que la commission a adoptées pour fournir des recommandations aux gouvernements sur les obligations qui leur incombent en vertu des conventions qu'ils ont ratifiées.

Les conclusions de cette année comportent également des demandes visant l'envoi d'une mission de haut niveau en Algérie et d'une mission de contacts directs à Bahreïn, dans l'Etat plurinational de Bolivie, en Malaisie, au Myanmar et au Nigéria.

La Commission normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail a convenu qu'une convention complétée par une recommandation est essentielle pour signaler sans ambiguïté que la violence et le harcèlement sont inacceptables et constituent la négation même du travail décent. La commission a considéré qu'il convient d'accorder une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et que certaines situations de travail comportent un risque très élevé d'exposition à la violence et au harcèlement. La commission a ouvert de nouvelles perspectives en reconnaissant que la violence domestique a des répercussions sur le monde du travail.

Le groupe des travailleurs attend avec un vif intérêt de pouvoir achever ses travaux l'an prochain. Nous voulons en effet être certains d'avoir réussi à nous acquitter de la lourde responsabilité qui nous a été confiée: adopter une norme qui fera véritablement la différence pour les millions de travailleurs constamment soumis à la violence et au harcèlement dans leur vie professionnelle. La session du centenaire nous offrira l'an prochain une occasion historique de dessiner les contours d'un futur monde du travail dans lequel la violence et le harcèlement ne seront plus tolérés.

J'en viens maintenant à la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme. Il ressort de l'évaluation de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, effectuée en 2016, qu'il y a encore des difficultés considérables à surmonter pour que les bénéfices de la mondialisation soient partagés par tous. Dix ans après l'adoption de cette Déclaration, il nous incombe à tous de reconnaître que nous n'avons pas atteint notre objectif. Il est donc important de renouveler notre engagement en faveur du dialogue social et du tripartisme, et de son pilier, la négociation collective, en tant que modèle de gouvernance de l'OIT pour promouvoir la justice sociale.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'intensification de la campagne en faveur de la ratification universelle de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ainsi que de la rencontre de haut niveau qui sera organisée pendant la session du centenaire pour mettre en lumière l'importance de la liberté syndicale et de la négociation collective.

Nous nous félicitons également de la décision de publier un rapport phare sur le rôle précieux que la négociation collective peut jouer dans la réduction des inégalités. Nous relevons avec satisfaction que l'on a pris conscience de l'utilité du dialogue social transnational pour remédier aux déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et nous nous félicitons que l'OIT ait été invitée à jouer un rôle accru dans ce domaine. Nous voulons croire que les initiatives qu'il est proposé de mettre en œuvre dans les pays pilotes aideront à renforcer la cohérence des politiques touchant au travail décent et à la justice sociale et feront obstacle à l'adoption de mesures d'austérité et à la déréglementation aveugle. Nous attendons avec impatience le lancement de travaux de recherche sur l'accès des travailleurs des plates-formes numériques à la liberté d'association et à la négociation collective ainsi que la tenue d'une réunion d'experts qui permettra de déterminer les domaines d'action requis. Nous nous félicitons de la place prioritaire qui est accordée à l'égalité entre hommes et femmes et au renforcement de la participation des femmes au dialogue social. Un an avant la session du centenaire, nous nous devons de tout faire pour enrayer la progression des inégalités et faire de la justice sociale une réalité.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les travaux de la Commission de la discussion générale sur une coopération efficace pour le développement à l'appui des objectifs de développement durable. Nous souscrivons aux conclusions adoptées qui, en préambule, rappellent les principes clés qui régissent l'action de l'OIT dans le domaine de la coopération pour le développement et qui, de façon remarquable, mentionnent le mandat de l'OIT en matière normative. La promotion de la ratification et de l'application des normes internationales du travail, sur la base des observations des organes du système de contrôle de l'OIT, doit être au cœur de la coopération pour le développement de l'OIT. Il est impératif de respecter ces deux critères fondamentaux que sont la transparence et la responsabilité, en particulier lorsqu'il est question d'instruments financiers innovants et du rôle du secteur privé dans le développement. Les conclusions réaffirment le rôle de l'OIT pour ce qui est de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement.

Enfin, les conclusions rappellent qu'il est nécessaire d'assurer un meilleur équilibre entre les quatre piliers stratégiques de l'Agenda du travail décent et de renforcer les capacités organisationnelles des mandants. Elles définissent clairement la position des mandants vis-à-vis de la réforme du système des Nations Unies et préservent la spécificité que l'OIT doit à son mandat en matière normative, à son système de contrôle et à sa gouvernance tripartite.

Nous nous réunirons à nouveau l'an prochain pour célébrer le centenaire de l'OIT, un événement historique. Le groupe des travailleurs est prêt à collaborer avec les gouvernements et les employeurs pour démontrer la pertinence du mandat de l'OIT, à savoir donner réalité à un monde du travail où règne la justice sociale pour tous, conformément aux promesses de la Déclaration de Philadelphie.

M. Elmiger

Vice-président gouvernemental de la Conférence

La Conférence m'a nommé Vice-président gouvernemental de sa 107^e session. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez accordé, à moi-même ainsi qu'à mon pays, la Suisse.

J'ai eu le plaisir de travailler au sein du bureau de la Conférence, qui a été une équipe soudée et efficace. Je tiens à remercier le Président, M. Murad, et la Présidente, M^{me} Majali, ainsi que les deux Vice-présidents, M^{me} Gono et M. Mattar. La Conférence ne peut fonctionner sans le leadership de son Secrétaire général, M. Ryder, que je tiens à féliciter et à remercier ici. Il y a aussi de très nombreuses personnes qui travaillent d'arrache-pied pendant les deux semaines que dure la Conférence: administration, interprétation, traduction, relations officielles, protocole, sécurité, services techniques, documentation, et j'en passe. J'aimerais ici exprimer ma profonde reconnaissance à toutes ces collaboratrices et à tous ces collaborateurs du Bureau international du Travail et du Palais des Nations. N'oubliez jamais que vous êtes aussi les acteurs d'une Conférence réussie se déroulant sous les meilleurs auspices.

Les différentes commissions ont achevé leurs travaux sur des résultats positifs qui vont booster, j'en suis sûr, le futur de notre Organisation. Des orientations ont été données en matière de coopération efficace pour le développement ainsi qu'en matière de promotion du dialogue social et du tripartisme. Les bases de nouveaux instruments ont été jetées pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Puisse la seconde discussion de 2019 gommer les divergences existantes et marquer avec dignité le centenaire de l'Organisation.

La Commission de l'application des normes a traité 24 cas, en se focalisant sur des normes variées et en assurant une répartition géographique équilibrée. De très nombreuses interventions en plénière ont anticipé le centenaire de l'OIT en 2019. Elles ont appelé à une action renforcée pour promouvoir le travail décent, notamment en relation avec la discussion du rapport du Directeur général sur l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail. Un constat s'impose pour l'ensemble des Etats Membres de l'OIT: il n'y aura pas d'avenir du travail sans les femmes.

Nous le savons toutes et tous, 2019 sera l'année du centenaire de l'OIT, et la Conférence de juin célébrera cet événement historique. Mon pays, la Suisse, a annoncé officiellement son intention de présider la session du centenaire. Mes autorités ont donc pris note avec satisfaction de l'engagement du groupe des gouvernements de l'Europe occidentale visant à confier la présidence de la session de 2019 de la Conférence au pays qui a assumé la vice-présidence gouvernementale de la Conférence de cette année. Soyez assurés, Monsieur le Directeur général, chères et chers délégué(e)s que mon pays et moi-même mettrons tout en œuvre pour contribuer au succès de la Conférence de l'an prochain.

Le Secrétaire général de la Conférence (original anglais)

La session de la Conférence touche à sa fin. Comme nous l'avions tous anticipé, elle a été intense, parfois semée d'obstacles, mais elle a néanmoins donné des résultats.

Vous vous souvenez peut-être que, le premier jour de la présente session, j'ai invité tous les participants à travailler de manière constructive dans un esprit de tripartisme, à la recherche d'un consensus, en respectant la diversité des points de vue et des opinions, et ce dans le but d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres. C'est précisément ce que vous avez fait. Les résultats obtenus le prouvent, et il n'aurait pas été possible de les obtenir autrement. C'est pourquoi je tiens tout d'abord à tous vous en féliciter et vous en remercier.

Le travail que vous avez effectué ces deux dernières semaines a, une fois encore, montré de la manière la plus concrète possible que le tripartisme fonctionne. Certes non sans difficulté, mais il fonctionne. Le tripartisme est non seulement un atout dans le monde du travail, mais aussi un antidote très puissant contre certaines des tendances négatives que nous observons dans le débat public et politique. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons le cultiver, le protéger et le mettre en pratique.

Une partie considérable des travaux de la session ont porté directement ou indirectement sur les questions de genre; je commencerai donc par ce thème en vous exposant la situation en ce qui concerne la participation des femmes à la présente session.

La Conférence a réuni 5 238 participants. Dans les délégations nationales tripartites, selon les indications de la Commission de vérification des pouvoirs, 32,7 pour cent de l'ensemble des ministres, délégués et conseillers techniques étaient des femmes. Ce pourcentage marque en quelque sorte un progrès et une légère amélioration par rapport à 2017, mais des différences notables persistent d'un groupe ou d'une région à l'autre. Je vous laisse le soin d'en évaluer la portée car, selon certains orateurs qui sont intervenus lors du débat en plénière, le rapport que j'ai présenté à la Conférence, intitulé *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité*, ne donnait pas suffisamment d'informations et ne mettait pas assez l'accent sur les progrès déjà réalisés. Cela étant, je pense que tout le monde s'accorde à dire que le maintien du statu quo ne suffira pas et que les cinq éléments d'une nouvelle dynamique en faveur de l'égalité ont joué un rôle majeur dans l'accélération des progrès. Il faut leur donner plus de substance, et c'est ce que nous ferons à mesure que l'initiative sur les femmes au travail trouvera son aboutissement d'ici à l'année prochaine. Ces efforts devront ensuite contribuer à l'initiative sur l'avenir du travail pour la simple raison que l'avenir du travail tel que nous le voulons est, bien entendu, un avenir pleinement égalitaire.

A cet égard, il est évident que le lancement, cette année, de la négociation concernant les normes sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail revêt une importance considérable. Nous avons entendu dire ce matin que la tâche est difficile. Ce n'est guère surprenant, les choses sérieuses sont rarement faciles. Certes, plusieurs questions fondamentales devront être résolues au cours de l'année qui vient mais, pour ma part, je suis pleinement confiant qu'elles le seront. Je suis confiant car notre tripartisme continuera de porter ses fruits, comme durant ces deux dernières semaines, et confiant également en raison de l'importance même des enjeux. Il s'agit en réalité d'une question trop cruciale pour que l'on coure le risque d'échouer.

Le processus normatif est, bien évidemment, au cœur du mandat de l'OIT et de son fonctionnement, et ce processus est d'autant plus exigeant que la durée de la Conférence a été réduite à deux semaines.

En outre, les deux autres discussions, la discussion récurrente et la discussion générale, ont également porté sur l'un des objectifs stratégiques de l'OIT, le dialogue social, et l'un de ses principaux moyens d'action, la coopération pour le développement.

Pour ce qui est de la première, il importe que l'OIT reste vigilante afin que les discussions récurrentes, qui font désormais partie intégrante de la Conférence, puissent remplir efficacement les fonctions que celle-ci leur a tout récemment attribuées. Je pense que cela a été précisément le cas cette année. Je trouve également important que les conclusions adoptées soient allées bien au-delà du simple engagement de principe habituel en faveur du tripartisme, aussi essentiel qu'il puisse être. Ces conclusions ont également pris en compte les difficultés et les possibilités que les mutations profondes du monde du travail représentent pour le dialogue social. Cette tâche, si elle a été plus exigeante, était absolument nécessaire. Pourquoi? Parce que cela nous aide à comprendre, à l'approche du centenaire de l'Organisation, que, si le tripartisme est certes fondamental pour l'avenir de l'OIT et l'avenir du monde du travail, les instruments, la substance et la portée du tripartisme devront s'adapter et évoluer, comme cela a toujours été le cas, pour pouvoir remplir pleinement leurs objectifs à l'avenir.

Pour ce qui est de la deuxième, les conclusions sur la coopération efficace pour le développement ne pouvaient pas mieux tomber. Le fait que l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement au moment où se tenait la Conférence peut sembler symbolique, mais il faut selon moi y voir un autre signe. Il s'agit d'une étape politique cruciale qui confirme la nécessité urgente pour l'OIT – un acteur engagé du système des Nations Unies – de définir l'orientation future de ses activités de coopération pour le développement face à l'évolution constante de la situation. Les principes directeurs et la feuille de route adoptés au cours de la présente session de la Conférence répondent de manière rapide et concrète à cette nécessité. Ils seront très précieux pour orienter l'action menée par l'OIT en vue de mettre en œuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale.

Permettez-moi simplement d'ajouter que certains délégués à la Conférence et certains membres du Conseil d'administration ont fait part de la préoccupation et de la détermination absolue des mandants quant au fait que les nouvelles modalités de coopération des Nations Unies pour le développement ne devraient en aucun cas compromettre le rôle et la pratique du tripartisme au sein de l'OIT, mais devraient au contraire contribuer à la diffusion et à l'intensification du tripartisme à l'échelle du système des Nations Unies. A ce propos, je souhaiterais rappeler l'occasion vraiment extraordinaire qui s'offre à nous du fait que la réforme du système des Nations Unies est délibérément conçue pour améliorer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que le travail décent est au cœur de ce même programme. Si nous nous acquittons suffisamment bien de notre tâche, nous pourrions véritablement récolter ce que nous avons semé dans le cadre du programme établi à l'horizon 2015.

A la séance d'ouverture, j'ai décrit la Commission de l'application des normes comme le véritable pilier de la Conférence, et il est très gratifiant de constater que, cette année encore, la commission a achevé ses travaux avec succès. C'est extrêmement important pour ce qui concerne non seulement les fonctions spécifiques de la Conférence, mais aussi l'initiative en cours sur les normes, qui se poursuivra jusqu'au centenaire de l'Organisation l'année prochaine et bien au-delà. Il convient de souligner que la discussion sur l'étude d'ensemble concernant les instruments relatifs au temps de travail a mis en lumière l'une des difficultés majeures de cette initiative, à savoir garantir la pleine pertinence et l'efficacité des normes de l'OIT dans un contexte de profonde transformation.

Comme toujours, l'examen des cas individuels et l'adoption de conclusions les concernant ont été d'une importance cruciale, même si ce processus a été parfois difficile, voire sujet à controverse. A cet égard, il est judicieux de rappeler le message adressé par le

Président de la République de Colombie, M. Santos Calderón, qui nous a honorés de sa présence la semaine dernière. Comme certains d'entre vous s'en souviennent, il a rappelé les relations difficiles de la Colombie avec le système de contrôle de l'OIT pendant de très nombreuses années, et notamment le rejet par le gouvernement des conclusions de l'OIT qui a failli donner lieu à la constitution d'une commission d'enquête sur la Colombie. Néanmoins, aujourd'hui, M. Santos Calderón a reconnu le rôle évident joué par ce système dans l'instauration de la paix et de la justice sociale dans son pays. Aussi, alors que nous œuvrons ensemble pour assurer un soutien tripartite complet en faveur d'un système de contrôle faisant autorité, gardons à l'esprit les leçons de l'histoire et inspirons-nous d'elles, sans nous laisser gagner par la fièvre que peut susciter une conjoncture particulière. Il s'agit en fait d'être du bon côté de l'histoire.

Outre la visite du Président Santos Calderón, nous avons eu l'honneur d'accueillir hier le Président de l'Irlande, M. Higgins, et le Président de la République centrafricaine, M. Touadéra, dans le cadre du Sommet mondial du monde du travail sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et la résilience. Les deux présidents ont livré un puissant témoignage sur les réalités concrètes qui sous-tendent l'idée selon laquelle la justice sociale est la garantie nécessaire pour instaurer et pérenniser la paix. Ils se sont fait l'écho du passé, ont donné des repères pour l'avenir et nous ont rappelé les responsabilités urgentes du présent. Nous leur devons de la gratitude, mais plus encore nous leur devons l'orientation de notre action.

Il nous incombe notamment de faire tout ce qui est de notre ressort et qui relève de notre mandat pour améliorer concrètement la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Les possibilités d'y parvenir sont tangibles et je compte bien les saisir, mais nous aurons besoin de votre soutien actif pour espérer un succès réel et significatif.

J'en arrive au terme de mes réflexions sur ce qui a été accompli au cours de la présente session de la Conférence. Il me semble que bon nombre d'entre vous redoutent un peu de se voir infliger maintenant un long rappel de pure forme, inutile et probablement malvenu, ainsi qu'un mot d'encouragement au sujet de la session du centenaire de l'année prochaine. Rassurez-vous, ce ne sera pas le cas, non pas parce qu'il est tard et que vous êtes fatigués, mais parce que je sais que vous êtes conscients des enjeux de l'année prochaine, lorsque nous nous retrouverons ici pour la 108^e session de la Conférence: rien de moins que l'avenir du travail tel que nous le voulons et l'avenir de l'OIT.

Permettez-moi de conclure en exprimant quelques remerciements. Nous avons commencé cette conférence avec un Président, M. Murad, ministre de la Jordanie, et nous l'avons terminée avec une Présidente, vous, M^{me} Majali, qui venez également de la Jordanie. Vous nous avez tous deux guidés brillamment. Nous vous remercions, et nous nous félicitons de la sagacité de vos choix. Vous avez été soutenus de manière habile et collégiale par d'excellents Vice-présidents: M. Elmiger, représentant le groupe gouvernemental, M^{me} Gono, représentant le groupe des travailleurs, et M. Mattar, représentant le groupe des employeurs. Je les remercie également pour les responsabilités respectives qu'ils ont assumées.

Comme je l'ai déjà dit, plus de 5 000 représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs ont assisté à la Conférence ces deux dernières semaines. Vous êtes venus du monde entier. Vous avez travaillé de longues heures, sans relâche et de manière productive. Vous méritez donc également nos remerciements pour le dévouement, la détermination, la persévérance et, comme je l'ai déjà dit, pour cet esprit de tripartisme dont vous avez fait preuve.

Nombre d'entre vous ont tenu à exprimer leur gratitude aux personnes qui ont été à leur service pour soutenir leurs travaux: mes collègues du secrétariat du BIT, les interprètes, les techniciens, ceux qui vous ont préparé et servi des repas, qui ont garanti votre sécurité, ces jeunes collègues qui vous ont donné accès aux salles de réunion – et vous ont parfois

empêchés d'y entrer – et tous ceux d'entre nous qui, je l'espère, vous ont mis à l'aise et vous ont accueillis ici. Je tiens par ailleurs à remercier tous mes collègues pour leur travail acharné et leur engagement. Ils font particulièrement honneur à l'Organisation internationale du Travail. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

La Présidente
(original anglais)

Monsieur le Secrétaire général de la Conférence, je vous remercie vivement pour votre discours très inspirant et pour toutes les précisions que vous nous avez apportées. Je souhaiterais maintenant, avec votre permission, formuler quelques observations finales.

(L'oratrice poursuit en arabe.)

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les cordiales salutations de M. Murad, qui a dû quitter Genève pour des raisons indépendantes de sa volonté. Je tiens également à remercier les gouvernements, les employeurs et les travailleurs qui ont renouvelé leur confiance à la Jordanie en lui confiant la présidence des séances restantes de la 107^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens à rappeler que mon pays, la Jordanie, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Abdallah II, reste pleinement fidèle aux nobles principes et objectifs de notre Organisation.

En collaboration avec mes collègues, les membres du bureau, et avec le secrétariat de la Conférence, j'ai eu cette année l'honneur de contribuer au bon déroulement de la session et à la réalisation de nos nobles objectifs.

L'an prochain à la même époque, notre Organisation entrera dans son deuxième siècle d'existence. Il importe que nous soyons tous bien préparés pour cet événement majeur du centenaire, appelé à susciter un nouvel élan qui permettra à l'OIT d'œuvrer avec succès, pendant les cent ans à venir, à la défense des droits, à la mise en œuvre de la justice sociale et à la réalisation des objectifs et des principes de l'Organisation. Ce souci de l'avenir nous commande de redoubler d'efforts pour maintenir la valeur, la solidité et la fiabilité des normes et des programmes de notre Organisation et de nous préparer au mieux à ce deuxième siècle d'existence. Les difficultés qu'il nous faudra surmonter, qu'elles soient anciennes ou plus récentes, se dressent déjà devant nous, et il nous faut nous employer résolument à les affronter et à les résoudre au mieux.

Notre Conférence a eu cette année l'honneur d'accueillir des invités de marque, dont la plupart des messages et discours nous ont éclairés sur le futur visage du monde du travail, sur la marche à suivre dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la présence des femmes sur le marché du travail, sur les mécanismes qui permettront de combattre la violence et le harcèlement au travail et d'éliminer le travail des enfants et sur bien d'autres thèmes de réflexion abordés dans le cadre de cette session.

Le Directeur général, M. Ryder, nous a présenté son rapport intitulé *L'initiative sur les femmes au travail: un nouvel élan pour l'égalité*. Ce rapport a été grandement apprécié par tous les délégués, qui ont jugé qu'il pourrait servir de fil rouge pour l'élaboration de plans et de stratégies adaptés aux spécificités et au contexte propres à chaque Etat. M. Ryder nous a également rappelé que le dialogue social est le seul moyen d'assurer une écoute et un échange véritables, que ce soit parmi les représentants des gouvernements, des employeurs ou des travailleurs.

La Conférence s'est honorée de la présence de chefs d'Etat d'une clairvoyance remarquable. Ainsi, le Président de la République de Colombie, M. Santos Calderón, lauréat du prix Nobel de la paix pour son rôle dans la conclusion d'un accord destiné à mettre un terme au plus long conflit qu'ait connu le continent américain, nous a rappelé que la paix est

un facteur déterminant pour l'égalité des chances, l'égalité entre hommes et femmes et le travail décent. Nous l'avons écouté attentivement lorsqu'il nous a dit que la paix ne se limite pas au simple silence des armes, mais constitue un processus qui comporte des dimensions politiques, économiques et sociales. Œuvrer pour la paix, c'est aussi proposer des emplois de qualité et réduire la pauvreté et les inégalités.

Les participants au Sommet sur le monde du travail ont eux aussi examiné les moyens de mettre le travail décent au service de la paix et de la stabilité. Dans le cadre d'une réflexion déployée autour de diverses thématiques, ils ont rappelé que le maintien de la paix passe par la création d'emplois pour les jeunes et ont particulièrement insisté sur la nécessité d'établir des partenariats de qualité.

De prestigieux intervenants ont participé à la table ronde organisée dans le cadre du Sommet, dont le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, qui a évoqué les divers problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays, comme le Liban, la Jordanie et la Turquie, et suggéré diverses solutions envisageables. Nous avons également eu l'honneur d'écouter le Président de l'Irlande, M. Higgins, qui a déclaré que le monde entier devait écouter le message de l'OIT et qui a salué l'ambition de cette dernière de contribuer aux initiatives visant à établir une nouvelle charte mondiale sur la préservation de la paix dans le monde entier. Selon lui, l'investissement dans des programmes de consolidation de la paix fondés sur les droits aura pour effet non seulement de sauver des vies humaines, mais aussi de dégager un énorme potentiel de prospérité et d'épanouissement pour l'homme, potentiel qui sera lui-même le levain d'une paix nourrie par la solidarité internationale entre les hommes et soutenue par une connaissance approfondie des réalités économiques et sociales, ainsi que par l'aspiration à l'égalité – égalité entre hommes et femmes, égalité économique, égalité sociale et égalité des chances. Nous avons également eu l'honneur de recevoir la visite du Président de la République centrafricaine, M. Touadéra, qui a évoqué devant nous les différents défis auxquels son pays est confronté et les moyens mis en œuvre pour les relever, grâce notamment à un soutien approprié de l'Organisation.

Divers événements ont été organisés, notamment la Journée mondiale contre le travail des enfants, qui coïncidait avec le vingtième anniversaire de la Marche mondiale contre le travail des enfants. Tous les intervenants, dont M. Satyarthi, prix Nobel de la paix, ont déclaré que les efforts déployés pour traiter les diverses problématiques liées au travail des enfants allaient se poursuivre, l'objectif étant de parvenir à l'élimination de ce fléau.

Je me dois de signaler que l'Organisation arabe du travail a également organisé une manifestation très importante pour soutenir les employeurs et les travailleurs dans les territoires arabes occupés (y compris le territoire palestinien occupé). Cet événement, véritable geste de solidarité, a été l'occasion de nous rappeler, à l'instar du rapport du Directeur général, que l'occupation explique en grande partie la détérioration de la situation économique des territoires arabes occupés, que l'amélioration de la situation et la création d'emplois décents dans ces territoires passe par le dialogue et que l'ensemble des organisations et des Etats doivent poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre cet objectif.

La plupart de nos travaux se sont naturellement déroulés dans le cadre des commissions techniques, dont nous avons suivi attentivement les discussions et les déclarations. Les membres de ces commissions ont travaillé de longues heures, parfois jusqu'à minuit, voire plus.

Je commencerai par la Commission de la discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme, qui a adopté des conclusions très importantes et très utiles visant à renforcer le dialogue social et à donner ainsi aux partenaires sociaux les moyens de continuer à progresser sur les voies les plus prometteuses pour l'avenir. Les conclusions de la commission et les travaux effectués dans le cadre de la discussion récurrente ne sont pas seulement des outils qui nous permettent d'être à la hauteur des enjeux actuels du monde du travail, mais aussi des apports essentiels au regard d'une considération très importante mise

en lumière par le Directeur général dans son discours d'ouverture, à savoir que, s'il est parfois très difficile de se parler, il est essentiel de savoir s'écouter les uns les autres avec la plus grande attention. La commission est finalement parvenue à un consensus sur un ensemble de conclusions concrètes, et les partenaires tripartites ont réaffirmé leur attachement aux principes du dialogue social et du tripartisme pour l'élaboration des politiques. La mission dont est investie l'OIT est très importante, surtout dans l'optique du centenaire que nous nous apprêtons à célébrer, et pleinement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable pertinents.

La Commission normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail a tenu sa première discussion. Comme le Secrétaire général de la Conférence l'a rappelé dans son discours d'ouverture, l'OIT n'a que très rarement la possibilité de négocier une nouvelle norme. Nous sommes tous conscients que cette question est très importante et que son examen vient à point nommé. Il importe dès lors que les différents groupes parviennent à s'entendre – ce qui est déjà en soi une entreprise d'envergure – sur les mesures à prendre pour établir une nouvelle convention sur la violence et le harcèlement contre les hommes et les femmes dans le monde du travail.

La commission est parvenue à la conclusion que la violence et le harcèlement dans le monde du travail sont des phénomènes universels qui ont de très lourdes répercussions sur les individus, les familles, les entreprises et les communautés. Les discussions ont été approfondies et parfois intenses, ce qui n'est guère surprenant lorsqu'on sait que c'est la première fois que l'OIT négocie des normes du travail sur ce sujet multidimensionnel et d'une grande complexité. Si certains participants ont estimé que les définitions étaient parfois très vagues, d'autres ont jugé que cela leur conférait la souplesse nécessaire pour pouvoir être appliquées dans différents contextes nationaux. S'il nous reste encore un long chemin à parcourir avant l'établissement d'un instrument, nous disposons déjà de bases solides pour la poursuite de la discussion l'an prochain.

J'en viens maintenant à la Commission de l'application des normes, pièce maîtresse du mécanisme des normes internationales du travail chargée de veiller à ce que les pays respectent les normes de l'OIT. La commission a de fait examiné 24 cas individuels, et nous avons tous assisté à l'approbation de son rapport et à l'adoption de ses conclusions.

La Commission de la discussion générale sur une action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement a consacré d'intenses débats aux futures activités de l'OIT dans le domaine de la coopération pour le développement. Certains membres de la commission ont fait observer que les divers changements sociaux, économiques et environnementaux qui se produisent dans le monde du travail s'accompagnent de grandes difficultés, mais aussi de grandes possibilités. D'autres membres ont évoqué toutes les conséquences des conflits et des catastrophes, comme les pertes en vies humaines et les déplacements de population, et rappelé que certains pays ont dû faire face à un afflux considérable de réfugiés. Il importe qu'une telle charge soit partagée de manière plus équitable et plus prévisible. La commission a également adopté certaines conclusions de la plus haute importance.

Je tiens ici à réitérer mes remerciements et ma reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui ont travaillé dans les commissions, aux délégués qui ont participé aux discussions ainsi qu'aux équipes d'appui technique et administratif qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faciliter les travaux des commissions.

Par ailleurs, la Conférence a approuvé les amendements au code de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), qui avaient été présentés par le groupe des représentants des gens de mer et adoptés par la Commission tripartite spéciale. Elle a en outre abrogé six conventions et retiré trois recommandations.

Dans le monde d'aujourd'hui, les défis à relever sont énormes et le contexte économique et social est souvent alarmant. Certains pays sont également confrontés à des crises politiques. Ces facteurs ont eu pour effet de faire progresser les chiffres du chômage, en particulier chez les femmes. Il nous incombe par conséquent, sous la direction de l'OIT, de collaborer afin de veiller à ce que l'Organisation dispose des ressources financières nécessaires pour être en mesure, en concertation avec ses partenaires, de relever efficacement ces défis.

Je tiens à remercier le Vice-président gouvernemental, M. Elmiger; le Vice-président employeur, M. Mattar; et la Vice-présidente travailleuse, M^{me} Gono, pour la solidarité exemplaire dont ils ont fait preuve. Je suis très fière d'avoir travaillé avec eux et je tiens à les remercier et à leur témoigner tout mon respect.

Je souhaite également remercier et féliciter M. Ryder pour tout ce qu'il a accompli dans le cadre de son premier mandat. Je sais que, avec lui au poste de Directeur général de notre noble Organisation, nous sommes entre de bonnes mains et que nous serons en mesure d'aller de l'avant et de relever les défis qui nous attendent.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Avant de terminer, je tiens également à remercier plusieurs personnes pour leur soutien: M. Llobera, Directeur des services du secrétariat; M^{me} Dimitrova, Greffière de la Conférence, et son équipe, notamment M^{mes} Peniche, Ontal et Mbinkar-Gondo; M^{me} Juvet-Mir, cheffe du Protocole, et son équipe; enfin, ma propre équipe, composée de M^{mes} Hamed et Zayed, qui m'a apporté tout son soutien et qui a apporté un soutien comparable au ministre qui m'a précédée.

(L'oratrice poursuit en arabe.)

Je tiens aussi à remercier chaleureusement tout le personnel technique, administratif et logistique, toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès de la session, notamment les interprètes qui nous ont grandement facilité la tâche, et toutes les personnes qui ont participé à nos travaux.

Je souhaiterais, pour conclure, évoquer quelques paroles prononcées par Sa Majesté le Roi Abdallah II à la 91^e session de la Conférence. Il nous a rappelé que c'est à l'œuvre que l'on connaît l'ouvrier. L'œuvre de l'OIT montrera aux générations futures la force de son engagement en faveur de la paix, de l'égalité et de la justice. Nous pouvons réaliser ce que nous croyons juste et, en œuvrant tous ensemble dans un esprit de respect mutuel, nous pouvons atteindre notre objectif.

Le Secrétaire général de la Conférence *(original anglais)*

Avant que ne soit déclarée close cette 107^e session de la Conférence internationale du Travail, il nous reste une importante formalité à accomplir. D'aussi loin que je me souviens, c'est la tradition à la Conférence de remettre à son Président le marteau de la Conférence gravé à son nom. C'est non seulement un symbole d'autorité mais aussi l'expression de notre profonde gratitude pour le travail accompli. Ainsi, Madame la présidente, permettez-moi de vous remettre le marteau de la Conférence.

La Présidente *(original anglais)*

Je vous remercie Monsieur le Secrétaire général de la Conférence. Faisant usage de mon marteau, je déclare close la 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée et la session, close à 17 h 35.)